

DCM N° 75 /2025

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme ALPE Martine. (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à M. LAZZARO Dominique).

- Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

05/12/2025

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

12/12/2025

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

13/01/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

13/01/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE	:	14
-PRÉSENTS	:	12
-VOTANTS	:	14

OBJET : NOMINATION DES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS SUITE À LA DÉMISSION D'UN ADJOINT.

Délibération du Conseil Municipal N° 75 /2025

*Votants : 14

* 1 voix CONTRE : M. CLÉMENT Pierre-Benoît

* 2 ABSTENTIONS : Mme LEMAIRE-LÉVY Florence et procuration de Mme ALPE Martine.

*11 voix POUR

Suite au mail envoyé à M. CLÉMENT Pierre-Benoît, ancien Adjoint, afin de faire le point sur le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S), celui-ci nous a répondu que depuis la date effective de sa démission de 3^{ème} Adjoint, il n'est plus concerné par ce dossier qui était inscrit dans ses fonctions de 3^{ème} adjoint.

Il convient de prendre une délibération afin de définir les délégations qui restent ou pas à M. CLÉMENT Pierre-Benoît en tant que Conseiller Municipal indépendant sur les trois derniers mois du mandat.

Après débat, M. Le Maire propose de maintenir toutes les délégations précédemment attribuées à M. CLÉMENT Pierre-Benoît jusqu'à la fin de ce mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- DECIDE de maintenir toutes les délégations de M. CLÉMENT Pierre-Benoît, Conseiller Municipal indépendant, jusqu'à la fin du mandat 2020/ 2026.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus
POUR COPIE CONFORME, le 13 janvier 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme BIGNARDI Martine,

Secrétaire de Séance